

# TÉLÉTHON LIBOURNE

## RÈGLEMENT DE LA COURSE

ÉDITION 2026 • JE COURS POUR LE TÉLÉTHON !

### COURSE CONNECTÉE • SOLIDAIRE • OUVERTE À TOUS

La présente course virtuelle solidaire est organisée dans le cadre du Téléthon des forces de l'ordre et des unités de secours du libournais.

L'événement a pour objectif de réunir les participants de tout niveau autour d'une activité sportive accessible à tous, tout en contribuant au financement du Téléthon.

Nous souhaitons également rendre cette épreuve accessible à tous ceux qui ne pourront pas être présents le 05 décembre 2026 pour la journée du Téléthon.

La gestion des inscriptions, des dossards virtuels, de la saisie des performances et du classement est assurée via la plateforme Protiming.

Vous avez également la possibilité de faire un don supplémentaire via la plateforme.

Le présent règlement définit les conditions de participation et de classement applicables à l'ensemble des participants.

### LES RÈGLES DU CHALLENGE

#### Article 1 – Principe de l'épreuve

L'épreuve est une course virtuelle et solidaire, sans parcours imposé et sans départ ou arrivée physique.

Chaque participant inscrit dispose d'un dossard virtuel personnel lui permettant de participer au challenge pendant toute la durée de l'événement.

Le participant peut réaliser ses kilomètres :

- où il le souhaite ;
- sur le parcours de son choix ;
- à l'allure de son choix ;
- en fonction de son temps libre

L'objectif du challenge est de cumuler le plus grand nombre de kilomètres parcourus à pied pendant la période officielle de l'événement.

Chaque participant peut effectuer autant de sorties qu'il le souhaite pendant la durée du challenge.

#### Article 2 – Dates de l'événement

Le challenge se déroulera du :

**01 OCTOBRE 2026 08H00 au 06 DECEMBRE 2026 08H00.**

#### Article 3 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à toute personne souhaitant participer au challenge solidaire.

Chaque participant s'engage à pratiquer l'activité physique sous sa propre responsabilité et à

adapter son effort à ses capacités physiques.

## Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées exclusivement en ligne par l'intermédiaire de la plateforme Protiming.

Le montant du dossard est fixé à :

**5,50 € par participant.**

**Sur ce montant, 5,00 € sont reversés au Téléthon.**

Les éventuels frais supplémentaires liés à la plateforme ou aux moyens de paiement sont indiqués au participant lors de son inscription (0.50 centimes) .

Chaque inscription correspond à un participant et à un dossard virtuel individuel.

## Article 5 – Réalisation des kilomètres

Chaque participant réalise ses sorties librement pendant la période officielle du challenge.

Les kilomètres peuvent être enregistrés à l'aide :

d'une montre GPS ;

d'une application mobile ;

d'un compteur ou dispositif de suivi permettant de mesurer la distance ;

ou de tout autre moyen compatible avec les modalités proposées par Protiming.

Les performances sont ensuite renseignées ou importées dans l'espace personnel du participant sur Protiming, selon les fonctionnalités proposées par la plateforme.

Le participant est seul responsable de l'exactitude des informations qu'il communique.

**PARTICIPER EN TOUTE SÉCURITÉ**

## Article 6 – Classement

Un classement général sera établi en fonction du nombre total de kilomètres parcourus et enregistrés par chaque participant pendant la période du challenge.

Les kilomètres réalisés lors de plusieurs sorties sont cumulables.

Le classement sera arrêté à la date et à l'heure de clôture du challenge soit le 06 décembre 2026 à 08H00.

## Article 7 – Sécurité et responsabilité

Chaque participant effectue ses sorties sous sa propre responsabilité.

Il lui appartient de choisir un parcours adapté à ses capacités physiques et de respecter l'ensemble des règles de sécurité et de circulation applicables.

Lorsqu'il évolue sur la voie publique, le participant doit notamment respecter le Code de la route et les règles applicables aux piétons.

L'organisation ne fournit aucun parcours, aucun encadrement, aucun ravitaillement et aucun dispositif de secours sur les différents lieux où les participants choisissent de courir.

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'un accident, d'une blessure, d'un dommage matériel ou de tout autre incident survenu pendant une sortie réalisée dans le cadre du challenge.

## **Article 8 – Récompenses**

À l'issue du challenge, les 3 participants les mieux classés seront récompensés.

Les récompenses seront attribuées selon le classement général établi à la clôture de l'épreuve.

**L'ESPRIT TÉLÉTHON**

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles avant son inscription et s'engage à les respecter.

Toute inscription réalisée sur Protiming vaut acceptation du présent règlement.

## **Article 10 – Esprit de l'événement**

Cette manifestation est avant tout organisée dans un objectif solidaire et caritatif au profit du Téléthon.

Le classement et les récompenses ont vocation à créer une dynamique sportive et conviviale entre les participants.

L'organisation invite chaque participant à privilégier l'esprit de solidarité, de respect et de convivialité qui constitue la raison d'être de cet événement.

Chaque kilomètre compte : courir, marcher, se dépasser et surtout participer, au profit du Téléthon.

**L'organisation du Challenge Téléthon des forces de l'ordre et des unités de secours de Libourne**

**Plateforme d'inscription et de classement : Protiming**

**ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS CONTRE LA MALADIE • CHAQUE KILOMÈTRE COMPTE**